



**COMMUNAUTE DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant, et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (point 1 : autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté des Communes de Haute Saintonge et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires).

Le Président de la communauté des Communes décide de signer, avec le Département de la Charente-Maritime, un avenant à la convention n°2024-21 3-5-1, relative à la réalisation d'une action d'insertion en faveur des bénéficiaires du RSA.

Le montant de 14 544 € visé dans l'avenant est le solde du financement prévu dans la convention initiale.

Fait à Jonzac,

Le

19 SEP. 2024

Le Président

Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex